Le dépouillement des bulletins s'est déroulé à l'issue du vote jeudi 15 décembre.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Conseil municipal des jeunes : résultats partiels du vote

Quatre écoles ont élu leurs représentants au Conseil municipal des jeunes jeudi 15 décembre. Deux écoles n'ont pas pu se déplacer à cause des risques de verglas. Elles voteront en janvier.

Publié le 19 décembre 2022

Jeudi 15 décembre, les classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles publiques Louis Pergaud, Jacques Prévert et Kerafloch, ainsi que l'école privée Notre-Dame du Sacré-Cœur se sont déplacées à tour de rôle en mairie pour élire leurs nouveaux représentants du Conseil municipal des jeunes (CMJ).

Les écoles Notre-Dame de Tourbian et Maurice Hénensal voteront en janvier

Un arrêté préfectoral interdisant les transports scolaires jusqu'à midi en raison des risques de neige et de verglas, les écoles Notre-Dame de Tourbian et Maurice Hénensal n'ont pas pu venir voter. Les élèves de ces deux écoles voteront et éliront leurs candidats début janvier au retour des vacances.

L'installation du nouveau Conseil municipal des jeunes se fera en début d'année 2023.

Il y a 32 sièges de conseillers à pourvoir en tout. Le nombre de sièges pour chaque école a été attribué en fonction des effectifs d'élèves.

Voici les conseillers élus pour les quatre écoles

École Louis Pergaud. Louis Bergot (CE2), Maélys Bergot (CM2), Yanis Benhari (CM2), Loane Chakirian (CM2), Tina Reverdy (CM2), Louna Stang (CM2), Marie Daumont (CM2).

École Jacques Prévert. Appolline Guichaoua (CM1), Tom Lequeux (CM1), Louise Dintilhac-Blayo (CM1), Youna Talec (CM1), Thiago Cueff (CM2), Leïla Le Pierres (CM1).

École de Kerafloch. Yann-Aël Cexus (CM2), Maël Campistron (CE2), Emerick Podeur (CM1).

École Notre-Dame du Sacré-cœur. Manon Simon (CM2), Maël Libsig (CM1), Théa Gueguen (CM1), Kim Blons (CM1), Ellie Jaffres (CM1), Eléana Jaouen-Jehanno (CM1), Cléo Pellen (CE2), Cali Seret (CM1).

Coupures d'électricité : comment agir ?

Fin de mandat pour le Conseil municipal des jeunes

RETOUR À LA LISTE